



Département
d'ILLE-ET-VILAINE

—
Arrondissement
DE SAINT-MALO
—

Procès-Verbal

Séance du 17 Juin 2025

L'an 2025 et le 17 Juin à 20 heures 05 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de
RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE Maire

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DESNOS Sophie, DUCOUX Soazig, LAURENT Régine, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, MM : BOURGEAULT Thierry, DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, ROIZIL Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DE LA CHESNAIS Arnaud à Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, RUAUX Phillipe à M. DESPRES Jean-Louis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 12/06/2025

Date d'affichage : 12/06/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme PASSIER Géraldine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Madame le Maire ouvre la séance et informe le conseil qu'une présentation des projets de l'école va être réalisée par l'OGEC. Madame le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui a été modifié avec la suppression du point 2- Validation de l'avenant concernant les travaux d'effacement des réseaux :

- 1/ Autorisation d'une offre d'achat pour les parcelles AB 339, AB 98, et AB 97 sur la commune d'Epiniac - 2025_06_34
 - 2/ Avis sur le périmètre délimité des abords (PDA) autour des bâtiments classés monuments historiques de la Commune de
 - 3/ Dol de Bretagne - 2025_06_35
 - 4/ Validation de la convention relative au classement des archives de la commune - 2025_06_36
- 1/ Autorisation d'une offre d'achat pour les parcelles AB 339, AB 98, et AB 97 sur la commune d'Epiniac réf : 2025_06_34

L'équipe municipale mène depuis 2020 une politique volontariste afin de préserver l'attractivité et le dynamisme de son centre bourg.

Plusieurs grands projets ont ainsi été finalisés avec succès (création du lotissement communal Courtil de la Fontaine, rénovation importante de plusieurs bâtiments communaux, création du city stade...).

Afin de poursuivre les efforts engagés, Madame le Maire souhaite que la commune se porte acquéreur des parcelles AB 339, AB 98 et AB 97 (rue de Normandie).

Dès lors, les réflexions en cours seront approfondies afin de déterminer le scénario le plus adapté en vue de développer de nouvelles zones d'habitations et de commerces de proximité.

Vu le Code général des collectivités publiques,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Conseil municipal sollicité le 27 mai 2025 sur la possibilité d'utiliser le droit de préemption des parcelles susvisées en cas d'achat par un tiers ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à formuler une offre d'achat pour les parcelles AB339, AB 98 et AB 97 (rue de Normandie) pour un montant compris entre 84 000 € et 88 000 € (Frais d'Agence Inclus),
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2/ Avis sur le périmètre délimité des abords (PDA) autour des bâtiments classés monuments historiques de la Commune de Dol de Bretagne réf : 2025_06_35

Dans le cadre de l'élaboration du Site patrimonial Remarquable, la Commune de Dol de Bretagne souhaite définir des périmètres délimités des abords (PDA) autour de ses 8 bâtiments classés ou inscrits Monuments historiques.

L'objet de la présente délibération concerne uniquement le manoir de la Belle-Noë édifié en 1710 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et dont la situation géographique se trouve en limite des territoires des 2 communes (Epiniac et de Dol de Bretagne).

Cette possibilité permettra de créer un ensemble cohérent avec le monument historique concerné afin d'assurer sa conservation et/ou sa mise en valeur. Il est rappelé que les demandes d'autorisation de travaux en abords de monuments historiques sont toujours soumises à l'accord de l'architecte des bâtiments de France qui s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain...

Le Conseil municipal d'Epiniac est donc invité à se positionner sur l'opportunité d'autoriser la Commune de Dol à créer un périmètre de protection au titre des abords du monument historique « le manoir de la Belle-Noë » d'une surface de 114 ha dont 34 ha sur la commune d'Epiniac.

Il est précisé qu'en cas de désaccord entre les parties, le périmètre peut toutefois être créé par le préfet de région après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'architecture (CNPA) dans le cas où le périmètre proposé ne dépasse pas la distance de 500 mètres à partir des monuments historiques ciblés. A l'inverse, lorsque

le périmètre dépasse cette distance (ou lorsque la proposition est supérieure à la surface initiale), le périmètre peut être créé par décret en Conseil d'Etat après avis de la CNPA.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable en vue de définir un périmètre délimité aux abords du Manoir de Belle-Noë dont l'emplacement géographique est limitrophe entre les communes de Dol de Bretagne et Epiniac,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3/ Validation de la convention relative au classement des archives de la commune réf : 2025_06_36

La commune a entrepris il y a plusieurs années, en partenariat avec les archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le classement général de ses archives. Le suivi de la production documentaire est depuis lors régulièrement mis en place pour assurer une fiabilité certaine aux instruments de recherche et procéder aux éliminations réglementaires.

Dans les cadres des travaux de rénovation de la mairie qui vont débiter en septembre 2025, il a été demandé aux archives départementales de venir assister les agents communaux en vue de poursuivre le classement déjà effectué, de rédiger les répertoires de mises à jour et de dresser les procès-verbaux, d'éliminations réglementaires.

Une convention relative au classement des archives qu'il convient de signer afin de permettre l'intervention de l'archiviste prévue à partir de fin juillet 2025. Le coût journalier est fixé à 178 € auquel il est nécessaire d'ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures. La durée d'intervention est prévue pour 5 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention relative au classement des archives de la commune d'Epiniac.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Points abordés par Mme RAMÉ-PRUNAU

- Recrutement d'un agent de renfort sur le pôle administratif afin de recenser les concessions sur les 2 cimetières communaux et actualiser en conséquence le logiciel de la commune.
- Dispositif argent de poche : débutera le 30-06-25 avec à ce jour 9 inscriptions. Le dispositif sera limité à une quinzaine d'inscriptions cette année. Une réunion d'information se tiendra le 25-06-25 à 18h00 à la mairie,
- Calibso : Ouverture prévisionnelle du restaurant – bar en septembre 2025.
- Schéma directeur cyclable : fin de l'étude et présentation de celle-ci en Conseil communautaire. Comme indiqué lors des derniers conseils, la Commune doit s'engager à passer le lieu-dit le Breil en agglomération afin de valider définitivement le projet.

- Anniversaire des 50 ans du club des aînés : demande de mise à disposition gratuitement de la salle polyvalente pour cet évènement. Cette demande est acceptée par le Conseil municipal à l'unanimité.
- Agréement des Landes : compte tenu de l'affluence et de la présence régulière d'enfants dans le cadre d'activités scolaires, il est envisagé d'installer des toilettes sèches ou similaires à proximité de l'aire de jeux. Ce point est en cours d'examen et sera présenté le cas échéant lors de l'élaboration du prochain budget,
- Projet de rénovation de la Mairie : Mme le Maire informe le conseil de l'attribution par la sous-préfecture de Saint Malo de la subvention DETR d'un montant de 160 000 €. Le Conseil municipal s'associe à Mme le Maire afin de remercier Monsieur le Sous-Préfet de Saint Malo pour l'attribution de la subvention,
- La Communauté de communes de Dol de Bretagne, en partenariat avec la CAF d'Ille-et-Vilaine et la MSA Portes de Bretagne réalise une enquête sur la parentalité sur le Territoire (parents d'enfants de 0 à 25 ans). L'objectif : mieux identifier les besoins, les attentes, et les pistes d'amélioration des services de la communauté de communes. Enquête en ligne sur le site de la communauté.

Points abordés par M DESPRES

- Eclairage public : L'entreprise BOUYGUES Télécom a débuté le passage au système LED de l'éclairage public de Saint Léonard. Les travaux doivent durer jusqu'en septembre 2025.
- Enfouissement des réseaux : reprise des routes et des trottoirs en bi couche.

Points abordés par Mme LAURENT

- Concours des maisons fleuries : relance par messagerie + appel téléphonique des habitants afin de leur permettre de renouveler leurs inscriptions,
- Demande de réfection du passage pour piétons à la Croix Harel,
- Les Landes : finalisation de l'installation des jeux par la société SPME22 sauf la balançoire qui nécessite l'appui de l'entreprise Heuzé Porcher.

Points abordés par M BOURGEOULT

- Stade de foot : travaux d'entretien des pelouses (par l'entreprise ARVERT) et installation des nouveaux équipements (buts + filets). Également, les services techniques rencontrent des difficultés pour régler le minuteur de l'arrosage automatique.


Points abordés par les conseiller-es municipaux

- Mme TRUFFLET : Les poubelles de la salle polyvalente sont toujours pleines lorsqu'il y a des évènements durant 2 Week end d'affilés. Leur ramassage par la Communauté de Communes devrait être hebdomadaire pour régler ce problème,
- M ROIZIL : demande s'il est possible de consulter le rapport d'activités de la brigade verte. Mme RAMÉ-PRUNAUX précise que celui-ci a été demandé à la brigade et sera présenté lors d'un prochain conseil. Par ailleurs, M ROIZIL indique que l'éclairage public de l'école du bas est faible et devra faire l'objet d'une rénovation le moment venu.
- Mme DESNOS demande si la commune d'Epiniac pouvait devenir station d'enregistrement pour les pièces d'identité. Mme le Maire indique que les communes limitrophes d'Epiniac que sont la Boussac et Dol de Bretagne le font déjà et par conséquent l'opportunité économique et organisationnelle n'est par conséquent pas assurée.
- M GAUTRIN : Organisation par le comité des fêtes le 28-06 de l'évènement Nif Naf Nouf N'iac sur le terrain des sports d'Epiniac.

Séance levée à: 22:26

En mairie, le

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAU



Secrétaire de séance
Mme PASSIER Géraldine

